

Pourquoi et par qui Jésus fut-il condamné ?

Pourquoi Jésus est-il mort ? Les croyants répondent par le credo le plus ancien, transmis par Paul : « Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures »¹. Mais c'est là une interprétation théologique, celle aussi des évangélistes, lesquels travaillent néanmoins sur un fond historique. Il faut donc saisir d'abord la visée de leurs récits de la Passion. On peut alors, d'un point de vue historique, envisager les raisons et les responsables du drame et tenter de comprendre comment s'organisa le procès, ce qui reste difficile.

1. Forme et visées des récits de la Passion : trois observations

a) Un récit long et documenté

La Passion couvre à peine quarante-huit heures. Or, le récit semble d'une longueur démesurée par rapport aux trois années du ministère de Jésus racontées dans les chapitres évangéliques qui précèdent. Ce fait montre l'importance que les évangélistes accordent à la mort de Jésus pour éclairer la foi chrétienne. Du récit de Marc, le plus ancien, les autres suivent la même trame : l'arrestation de Jésus, sa nuit aux mains des autorités juives, avec le reniement de Pierre, le procès devant Pilate suivi de la flagellation et de la dérision des soldats, le chemin vers le Golgotha, la crucifixion, la mort de Jésus et sa mise au tombeau. Le scénario a un parfum d'authenticité dans ses grandes lignes. Il vient de témoins anonymes relayés par Marc qui, lui-même, n'a pas connu le Nazaréen.

b) Un récit éclairé par la foi en la résurrection du Seigneur

Les évangélistes n'écrivent pas un reportage. Ils veulent montrer par quelle tragédie Jésus est devenu le Ressuscité, à jamais vivant. Ils l'ont fait de diverses manières. D'abord en mettant sur les lèvres de Jésus, par avance, la formulation de la foi des chrétiens. Ainsi à la question du grand prêtre : *Es-tu le Christ ?*, il répond : *Je le suis, et vous verrez le Fils de l'homme siégeant à la droite de la Puissance et venant avec les nuées du ciel* (Mc 14, 62). Cette réponse reprend deux textes de l'Ancien Testament² et vient d'une interprétation chrétienne postérieure aux événements.

Il fallait prouver que la mort honteuse du Christ entraînait dans un plan de Dieu, inscrit dans l'Écriture. Bien des faits émaillant un supplice peuvent être rapportés. Mais certains détails de la Passion apparaissent uniquement pour des analogies scripturaires. Certes, le partage des vêtements du condamné était une coutume romaine. Mais pourquoi le noter ? À cause du psaume, disant : *Ils se sont partagé mes habits, et mon vêtement, ils l'ont tiré au sort*³. Parfois, le peloton d'exécution hâtait

¹ 1 Co 15, 3.

² Ps 109, 1 ; Dn 7, 13

³ Ps 21 19 ; Jn 9, 23-24

l'asphyxie fatale du crucifié d'un coup de maillet dans les tibias. Selon un témoin, Jésus n'avait pas subi ce *crurifragium* ? Mais pourquoi le noter ? Parce que, selon la Bible, les os du juste ne sont pas brisés, pas plus que ceux de l'Agneau pascal⁴.

c) Des récits à variantes théologiques et pastorales

Les quatre Passions présentent entre elles des omissions, des additions et des déplacements. N'y voyons pas des problèmes historiques. Dans l'exemple relevé ci-dessus, Jean assimile le Crucifié à l'Agneau pascal et au Juste. C'est pourquoi aussi il situe la crucifixion de Jésus, la veille de la Pâque, vers la sixième heure⁵, midi, quand commençait, au Temple, l'immolation des agneaux de la Pâque. Différemment, Marc place la mise en croix à neuf heures du matin, un obscurcissement de la terre à midi, et la mort à quinze heures⁶. Est-ce l'horaire des trois prières chrétiennes dans sa communauté⁷ ? Ajoutons, chez Luc, des silences significatifs : les crachats sur Jésus, la flagellation et le couronnement d'épines. Ses lecteurs de sensibilité grecque, marqués en leur mémoire par la noble mort de Socrate, auraient mal supporté l'image d'un Christ à ce point humilié. Luc omet aussi la fuite des disciples au jardin des Oliviers, parce qu'à ses yeux, les lecteurs chrétiens suivront sans fuir la Passion du Christ en leurs épreuves quotidiennes, en se substituant aux disciples défaillants : prier, comme Jésus au jardin ; se repentir, comme Pierre et le bon larron. Luc omet le cri de détresse du Crucifié « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné » et le remplace par une citation de confiance d'un psaume.⁸

2. L'arrestation et ses raisons

a) Arrêté par qui ?

Jésus fut arrêté un jeudi dans la nuit, à Gethsémani, lors du pèlerinage de la Pâque, où il fallait parfois dormir à la belle étoile, tant affluaient les pèlerins à Jérusalem. Qui s'empara de lui et provoqua la débandade de son entourage ? Jean, qui écrit longtemps après les événements, nous induit en erreur⁹. Selon lui, Judas mena une gigantesque armée composée d'une *cohorte* romaine (soit six cents hommes !), des gardes du Temple et des pharisiens. Jean suggère ainsi que toutes les forces d'une humanité pécheresse se liguèrent contre Jésus. Ce jugement théologique se comprend, mais, par rapport aux faits, il extrapole. D'emblée, excluons la participation de l'armée romaine, sinon le prévenu eût été mené à la forteresse Antonia, et non chez les grands prêtres. En second lieu, les autres témoignages évangéliques, pourtant anti-pharisiens, concordent sur un point : les pharisiens ne tremèrent point dans le complot ourdi contre Jésus.

⁴ Ps 33, 21 ; Ex 12, 46 ; cf. Jn 19, 31

⁵ Jn 19, 34

⁶ Cf. Mc 15, 25.33.

⁷ Tierce, sexte et none.

⁸ Comparer Mc 15, 34 et Lc 23, 46.

⁹ Jn 18, 3.

Suivons plutôt Marc qui, au long du récit, mentionne « les grands prêtres, les anciens et les scribes »¹⁰. L'arrestation, à l'évidence, fut commanditée par les grands prêtres qui disposaient d'une puissante police, détestée des habitants de Jérusalem pour ses exactions. La triade évoquée par Marc constitue le sanhédrin, le haut tribunal juif. La classe des grands prêtres comprend le grand prêtre en exercice, Caïphe, ses prédécesseurs encore vivants (Hanne, beau-père de Caïphe), le prêtre, chef de la police du Temple et le responsable du trésor. Les anciens, d'obédience sadducéenne, sont les notables de Jérusalem. Les scribes peuvent relever d'obédiences diverses, pharisienne, sadducéenne, voire essénienne.

b) Judas : quel rôle ?

Nul besoin d'un indicateur pour guider la milice. Tout le monde savait les allées et venues de Jésus. Pourtant, Judas se trouvait là, avec son traître baiser. Un jour, il était donc passé dans le camp des grands prêtres. Quand et pourquoi, nul ne le sait. L'appât du gain¹¹ semble un trait tardif, de même que les supputations psychologiques de tant de romans ultérieurs. Les évangélistes n'ont cure des sentiments de Judas. Simplement, il fut l'instrument du sacerdoce qui livra Jésus à la mort. Un scandale, puisque Judas était « l'un des Douze »¹², et, du point de vue théologique, l'instrument du projet de Dieu quant au mystère de la Passion. L'historien s'en tient là, à un rôle minime de Judas.

c) Arrêté pourquoi ?

Sur ce point, les évangiles n'aident pas l'historien. Ils se contredisent lorsqu'ils veulent expliquer l'hostilité des grands prêtres à partir d'un événement déterminé. Pour Jean, ce serait la résurrection de Lazare. Pour Marc, ce serait l'expulsion des marchands du Temple¹³, mais ce geste, accompli dans un coin de l'immense esplanade, n'eut sans doute pour témoins que quelques adeptes entourant leur Maître.

La politique et la religion se mêlaient étroitement dans le monde juif du 1^{er} siècle. Ce système conduit à éliminer celui qui menace un tel équilibre. Dans ce cadre, les autorités du Temple estimèrent Jésus dangereux. Puisque ses amis avaient fui, nous ignorons quel mobile concret et décisif les autorités mirent en avant pour le traduire en justice. Mais, grâce au climat général évoqué par les évangiles, nous devinons la somme des griefs complexes qui entraînèrent la perte de Jésus :

- 1) Il était, avec les pharisiens, du côté du petit peuple et il ignorait le monde des prêtres. Déjà, pour ces derniers, il constituait un ennemi de classe.
- 2) Il annonçait la ruine du Temple, ce qu'avaient fait avant lui les prophètes¹⁴. Mais le petit peuple, vénérant le Sanctuaire, ne pouvait accepter une telle éventualité, pas plus que les prêtres, voyant ainsi menacer leur autorité.

¹⁰ Ainsi Mc 14, 43 .

¹¹ Mt 26, 15 ; Jn 12, 5-6.

¹² Mc 14, 10.

¹³ Comparer Jn 11, 45-54 et Mc 11, 18.

¹⁴ Mc 13, 2. Comparer Mi 3, 12 ; Jr 7, 12-13 ; 26, 6.

3) Néanmoins, les gens aimaient Jésus, le tenant pour un prophète, voire pour le Messie, dans l'ambiguïté de leur attente d'un nouveau Salomon, guérisseur ou d'un nouveau David, libérateur politique.

Les autorités évaluèrent ces griefs. Avant tout, Jésus pouvait passer pour un faux prophète, comme l'indique la scène des premiers outrages¹⁵. Mais, si ses sympathisants le tenaient pour le roi d'Israël, donc ennemi de Rome, il y avait là un moyen de livrer l'affaire, trop compliquée, devant Pilate. Au fond, du point de vue des évangélistes, mettre sur les lèvres de l'accusé les énoncés de la foi chrétienne¹⁶ évoquait le malaise des autorités juives vis-à-vis de l'identité de Jésus, et par la suite vis-à-vis des Églises.

3. Un procès juif de Jésus ?

a) La nuit, une comparution devant le sanhédrin ?

Les événements de la nuit restent flous. Chez Marc et Matthieu, l'arrestation est suivie aussitôt d'une séance du sanhédrin au palais du grand prêtre, avec le reniement de Pierre. On l'a vu, l'accusation de menace contre le Temple, un sujet sensible, est plausible¹⁷ ; l'accusation de blasphème messianique¹⁸ semble un motif chrétien surajouté. La séance s'achève par un constat, non un verdict : il est passible de mort. En épilogue, une scène de brutalité : « fais le prophète ! »¹⁹.

Ces avanies venant d'une haute cour fort civilisée sont peu crédibles. Marc a voulu ici dramatiser le conflit, mais cette session judiciaire se heurte à trois impossibilités. 1) comment rameuter de nuit des témoins et l'ensemble des sanhédrites, dont tous d'ailleurs n'étaient pas hostiles à Jésus, tel Joseph d'Arimatee²⁰. 2) Il était exclu de juger de nuit ou en période de fête. 3) Le sanhédrin siégeait non chez le grand prêtre, mais dans un local du Temple.

b) La nuit, une garde à vue ?

Luc et Jean présentent un scénario plus plausible²¹. Après son arrestation, on mène le prévenu au palais de Caïphe, pour instruire l'accusation. Cela peut-être, selon Jean, après une station chez son beau-père Hanne, resté influent. Laisse sous surveillance dans la cour intérieure, il est l'objet d'outrages de la part de la domesticité de Caïphe et des policiers du Temple. Cette scène d'insultes et ce cadre du reniement de Pierre trouvent meilleure place ici que dans la version de Marc et de Matthieu.

¹⁵ Mc 14, 65.

¹⁶ Mc 14, 61-62.

¹⁷ Mc 14, 55-59. Comparer Flavius Josèphe, *Guerres Juifs* 6, 250.

¹⁸ Cf. Mc 14, 60-64. Le parallèle littéraire entre Mt 16, 16 et 26, 63 accentue ce ton ecclésiologique.

¹⁹ Mc 14, 65.

²⁰ À en croire Mc 15, 43 et Lc 23, 50-52. Le portrait évolue en Jn 19, 18 et Mt 27, 57.

²¹ Lc 22, 63-65 ; Jn 18, 12-13.

c) Une session du sanhédrin à l'aube (Lc 22, 66-71 ; Mc 15, 1 ; Mt 27, 1) ?

En puisant dans Marc, Luc transpose au matin la session nocturne du sanhédrin. Mais Marc garde aussi la trace d'un conseil matinal, sans réel motif, regroupant des grands prêtres, des anciens et des scribes. Ce scénario touche sans doute l'histoire au plus près.

Que conclure ?

Selon maints critiques, la reconstitution s'élabore ainsi : arrêté à Gethsémani par la police du Temple, Jésus est conduit à la résidence du grand prêtre. Au petit matin, Caïphe réunit des membres du sanhédrin qu'il a pu joindre et qui veulent éliminer Jésus. Or, nombre d'historiens admettent la remarque de Jean²² : Rome ne permet pas au sanhédrin d'infliger la peine capitale. Certes, Rome autorise, pour certains flagrants délits, la peine juive coutumière de la lapidation, suivie parfois de l'exposition du corps sur un gibet. Mais, pour cet homme influent, Jésus, les grands prêtres veulent un procès en bonne et due forme. Le conseil restreint du petit matin, informel, a donc pour but de dresser un acte d'accusation qui, de la part de Pilate, entraînera une sentence de mort.

Cette reconstitution appelle deux compléments. D'une part, ce monde antique ignore la lente pondération judiciaire d'aujourd'hui. À l'évidence, dans l'ambiance houleuse des fêtes pascales, on a voulu faire vite avec l'affaire Jésus. Ne pensons pas pour autant à un procès bâclé. Il a été instruit selon les règles de l'époque. Alors, d'autre part, les autorités du Temple ont bien poussé à la mort de Jésus, mais il n'y a pas eu de procès juif. La solennelle séance nocturne du sanhédrin semble une fiction.

4. Le procès romain

a) Un climat

Jésus comparaît devant Pilate à une heure bien matinale. Mais, chez les Romains, toute affaire publique commence à l'aube et prend fin à dix heures du matin. Que Pilate se trouve là pour accueillir l'accusation des grands prêtres ne surprend pas. Lors de ses visites, le préfet romain doit chaque jour rendre justice. Quand il vient de Césarée à Jérusalem pour les fêtes, il réside dans le palais d'Hérode, près de l'actuelle porte de Jaffa. On lui dresse une estrade sur la place dallée, le *lithostrôtos*, où il tient audience. Mais au jour de la Pâque, demandera-t-on ? Pilate se moquait des coutumes des indigènes juifs. Il l'avait montré à maintes reprises.

Plus étonnante est l'atmosphère houleuse créée par les évangélistes autour de la comparution de Jésus devant le préfet. Selon eux, les prêtres excitent une foule

²² Jn 18, 31.

venue en masse demander la mort de l'accusé. Or, les magistrats refusent de rendre leur verdict sous la pression populaire. Plus encore Pilate qui haïssait les Juifs et n'aurait pas manqué de faire bastonner la foule agitée, voire pire²³. Au contraire, les grands prêtres ont vraisemblablement adopté un profil bas. Ils sont venus avec l'accusé, une délégation du sanhédrin et un détachement militaire du Temple.

b) Le cas Barabbas

En réalité, la pression populaire intervient seulement lorsqu'apparaît Barabbas. D'après Marc, le personnage est un émeutier célèbre auprès de la population à partir d'un événement non précisé. Au nom d'un droit d'amnistie ignoré de l'histoire, la foule demande et obtient sa libération²⁴. Fut-il mis en confrontation directe avec Jésus ?

Le nom araméen de *Barabbas* signifie « fils du père ». Certains manuscrits de Matthieu l'appellent *Jésus Barabbas*, « Jésus, fils du père ». Le parallèle pouvait tenter les évangélistes : d'un côté, le fils du père, un voyou ; de l'autre, Jésus, Fils de Dieu le Père. Nous soutenons l'hypothèse suivante : le même matin, en deux procès différents, Pilate condamna Jésus et libéra Barabbas. Frappée par l'analogie des deux noms, la source de Marc aura entrelacé les deux affaires pour souligner, du point de vue chrétien, l'injustice infligée au Christ.

En ce matin de Pâques, Jésus fit sans doute partie d'une fournée de condamnés. Ce que simplifie la tradition évangélique des deux larrons, ce nombre permettant de placer Jésus au milieu de l'ignominie et au centre de la foi²⁵.

c) Le motif de l'accusation

Chez Marc, le procès devant Pilate s'ouvre par la question abrupte de ce dernier : *Tu es le roi des Juifs ?* Voilà donc le mobile que certains grands prêtres ont tissé, dans leur conseil matinal. La célébrité de Jésus pouvait un jour le hisser au pouvoir, une éventualité inacceptable pour l'aristocratie du Temple. Le dossier ne pouvait que faire mouche auprès du gouverneur. D'une part, elle affichait la loyauté du sacerdoce à l'égard de Rome, selon l'ironie cruelle par laquelle Jean fait dire aux Juifs : « Nous n'avons de roi que César »²⁶. D'autre part, et c'était bien joué, l'accusation réveillait de mauvais souvenirs pour le pouvoir romain, à savoir l'anarchie qui enflamma la terre juive à la mort d'Hérode le Grand, en 4 avant notre ère, des individus les plus bizarres prétendant à la royauté²⁷.

²³ Comparer Lc 13, 1.

²⁴ Cf. Mc 15, 6-15.

²⁵ Cf. Mc 15, 27 – comparer Mc 10, 37 !

²⁶ Jn 19, 15.

²⁷ Lire Flavius Josèphe, *Les Antiquités juives* 17, 273 ss. Luc saisit bien le climat lorsqu'il impute aux délégués du sanhédrin ce grief : « Nous avons trouvé cet homme incitant notre nation à la révolte, empêchant de payer les impôts à César et se disant Messie Roi » (Lc 23, 2).

d) Une entrevue de Jésus avec Hérode Antipas ?

Selon Luc²⁸, Pilate envoie Jésus à Antipas, tétrarque de Galilée, parce que Jésus est galiléen. Mais l'épisode ne cadre pas avec le court laps de temps du procès. En outre, du point de vue juridique, l'affaire Jésus, initiée par le sanhédrin, n'a rien à voir avec la Galilée. C'est pour des motifs théologiques que Luc aménage cette scène²⁹. Cependant, son scénario, prétendant que le préfet cherche à innocenter Jésus, reflète un trait du caractère de Pilate. Autant il pouvait être brutal dans la répression, autant il se montrait indécis en des cas complexes. En l'occurrence, il suivit l'avis des grands prêtres et envoya Jésus à la mort, mais avec, à l'égard des grands prêtres, un cynisme dont il avait le secret.

e) Un arrière-fond anti-juif

La sentence capitale est suivie de l'habituelle flagellation qui précède l'exécution, afin d'affaiblir le condamné. En outre, le fouet s'applique en public, pour intimider le peuple. Les évangiles mentionnent tous le *titulus*, une pancarte de papyrus indiquant le motif de la peine. Au long du chemin vers le supplice, le condamné porte ce *titulus* autour du cou ou un soldat l'exhibe devant lui. Pour Jésus, cette pancarte avait sans doute la formulation brève de Marc : « Le Roi des Juifs ».³⁰ Et J. A. Fitzmyer de noter : « L'inscription [le *titulus*] est la seule chose qui, à notre connaissance, ait été écrite sur Jésus pendant sa vie terrestre ».

Cette affiche, lue par les gens de la rue, permet de déduire la nature de l'accusation portée contre Jésus devant Pilate. C'est encore ce *titulus* qui permet de comprendre une scène qui se passe à l'intérieur du palais, à savoir le couronnement d'épines et la dérision du détachement militaire : « Salut, roi des Juifs ! »³¹ (Mc 15, 18). La dérision des soldats pouvait s'inspirer du roi carnavalesque des saturnales et autres fêtes populaires.

S'ajoute un trait important. Les militaires qui bafouent Jésus sont des non-juifs, Syriens et Samaritains. Leur dérision reflète un net anti-judaïsme. En amont, c'est le mépris de Pilate à l'égard des Juifs qui s'affiche dans le *titulus*, comme pour dire : voilà bien le roi grotesque et pitoyable que méritent les Juifs. Il y a là un paradoxe à constater, une certaine histoire chrétienne ultérieure, antisémite.

²⁸ Lc 23, 8-12.

²⁹ Comparer Ac 4, 27-28.

³⁰ Mc 15, 26.

³¹ Mc 15, 18.

Bilan

Les autorités du Temple ont voulu éliminer Jésus en raison de sa renommée de prophète et de Messie. Mais ce sont bien les Romains qui l'ont condamné au supplice le plus avilissant. Voilà, semble-t-il, le résultat d'une lecture critique rigoureuse des évangiles.

Certes, les évangélistes chargent les responsabilités juives, mais d'abord sur le plan théologique : en supprimant Jésus, c'est par avance la foi des chrétiens que l'on visait. En outre, au temps de la rédaction des évangiles, les chrétiens se répandaient dans l'Empire. Il n'était pas opportun de s'appesantir sur l'implication romaine en ce drame.

S'ajoute un dernier paradoxe. Nul ne sait de manière certaine quel jour et en quelle année Jésus fut crucifié. Il mourut un vendredi, la veille de la Pâque selon saint Jean, le jour de la Pâque selon les Synoptiques. Les exégètes d'aujourd'hui favorisent plutôt la position des Synoptiques. Avec bien du mal, puisqu'il n'existait pas de calendrier universel, de situer l'événement, on hésite entre le 7 avril de l'an 30 et le 27 avril 31.

Ainsi se concrétise, pour les chrétiens, l'abaissement du Fils de Dieu. Ils ne sauront jamais quel jour inaugura le mystère de la rédemption. Dans l'histoire factuelle, telle que la liraient des journalistes, la mort de Jésus fut un simple fait divers, parmi d'autres. Les crucifix n'apparurent dans les églises que tardivement. Et d'abord, surtout en Orient, le Crucifié fut représenté, en robe solennelle et coiffé d'une couronne royale.

Claude Tassin